



L'Écho de la Charnie

LE BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS DE CHEMIRÉ-EN-CHARNIE

JANVIER 2018

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, nous souhaitons que vous soyez heureux et en bonne santé. Des vœux de bonheur à vivre à Chemiré-en-Charnie, où nous sommes invité.e.s par les associations à partager des moments conviviaux et festifs toutes générations confondues, à préserver notre environnement et notre patrimoine, à accueillir de nouveaux habitants...

2017 a été une année importante pour notre projet de salle communale. Nous avons reçu les accords des subventions dont nous avons besoin pour un financement raisonnable. Nous avons obtenu le permis de construire. Nous allons aujourd'hui lancer les appels d'offre et choisir les entrepreneurs pour leur savoir faire dans le respect de notre budget. Nous vous tenons au courant de l'avancée de ces décisions. Des travaux seront réalisés également à la chapelle.

L'accès à la fibre optique et l'obligation d'une couverture 4G par les opérateurs en téléphonie mobile vont faciliter la communication à distance des habitants de Chemiré, des retraités et des actifs. C'est un incontournable aujourd'hui.

Notre bulletin apporte des informations précises sur tous les sujets qui concernent notre commune et que nous avons abordés dans les différentes réunions de Conseil Municipal. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux, ainsi qu'à vos proches, pour cette nouvelle année.

Michel COUTELLE

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	P 2 à 4
Les achats et travaux.....	P 2
Autres délibérations	P 3 et 4
Les finances de la commune.....	P 5 et 6
L'État civil.....	P 7
Les cérémonies.....	P 7
Le classement des maisons fleuries.....	P 8
La vie associative	P 9 à 11
La vie pratique.....	P 12 à 14
Infos pratiques.....	P 16

Conception et réalisation :

La commission communication et la
Secrétaire de mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions du Conseil Municipal

Au cours de l'année **2017**, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

Les achats et les travaux

Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération et panneaux directionnels (réunion du 19 janvier)

Le Conseil municipal a décidé de faire remplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, des 3 voies communales. Le devis de l'entreprise Self Signal de Cesson Sévigné (35) d'un montant de 897.41 € TTC est retenu.



A l'occasion du renouvellement des panneaux directionnels par le département, la commune a fait remplacer le panneau directionnel (route d'Epineu le Chevreuil) pour un montant de 232.70 € TTC par l'entreprise Lacroix Signalisation de Saint-Herblain (44).



Achat d'un bac équarrissage (réunion du 19 janvier)

Dans le cadre de la lutte contre le ragondin, la Commune de Chemiré a acheté un bac équarrissage pour un montant de 646.80 € TTC. Chaque commune, membre du GIDON (Groupement Intercommunal de défense contre les Organismes Nuisibles), participe à hauteur d'un tiers pour cet achat.

Remise en état de la clôture du cimetière (réunion du 19 janvier)

Le devis de la SARL Bassereau Drouard Guérin de Loué, d'un montant de 8 085.60 € TTC, est retenu pour les travaux de remise en état de la clôture du cimetière.



Entretien des espaces verts (réunion du 16 mars)

Le contrat d'entretien des espaces verts est reconduit avec Mr Ory de Saint Denis d'Orques, pour l'année 2017. Montant : 4430.40€ TTC. La prestation sera réglée suivant le nombre de passages réellement effectués, en fonction des besoins et selon la météo.



Aménagement paysager dans le bourg (réunion 23 février)

Le devis de l'entreprise TROU de Vaiges d'un montant de 2 905.02 € TTC, est retenu pour l'aménagement paysager des massifs de la Mairie, de la Place de l'Eglise, du carrefour de la Croix de Pierre et du carrefour du lotissement.



Contrat de maintenance informatique (réunion du 11 juillet)

Le contrat de maintenance pour l'ordinateur de la Mairie est reconduit pour un montant de 240 € TTC auprès de la Société Conty de Saint Pavace (72).

Remise en service de l'horloge (réunion du 22 septembre)



Pour la remise en service du cadran de l'horloge de l'église, l'Entreprise Bodet de Trémentines (44) a remplacé le bloc moteur du renvoi pour la somme de 853.20 € TTC.

Maison rue Eugène Chauvelier (réunions du 22 septembre et du 2 novembre)

Considérant l'état de dégradation de la maison propriété de la commune, située 5 rue Eugène Chauvelier, le Conseil Municipal a pris la décision de la faire démolir.

Construction de la salle communale

Les différentes subventions : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), et subvention du Conseil Régional, ont été accordées.

Le permis de construire a été signé le 6 octobre 2017.

Le Conseil Municipal a validé la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre afin que le cabinet d'architecte Philippe Rousseau prépare le dossier d'appels d'offre pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux.

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
DETR	491 225 €	29,92%	147 000 €	accordée le 17 /07/2017
Conseil Régional	588 435 €	8,5% du coût total	50 000 €	accordée le 08/07/2016
Communauté de Communes LBN	491 225 €	3,89%	19 065 €	demande en cours
Fonds de Soutien à L'Investissement Local	491 225 €	20%	98 245 €	accordée le 17/05/2017
Total des financements			314 310 €	
Part restant à la charge du maître d'ouvrage			travaux + honoraires... 176 915 + 97 210 Total : 274 125 € HT	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION			588 435 € HT y compris honoraires...	

Déplacement ligne Haute Tension (HTA) et poteau (réunion du 22 septembre)

Afin que la ligne électrique ne surplombe pas la future salle communale, il est nécessaire de déplacer la ligne HTA ainsi que le poteau.

Le devis ENEDIS pour le déplacement de la ligne HTA et du poteau, d'un montant de 8 670.68 € TTC, est accepté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Autres délibérations 2017

Communauté de Communes

Modification des statuts LBN (réunions du 23 février, 2 novembre et 8 décembre)

Modification de l'article 5 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire et modification des blocs de compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives.


en chiffres :
29 communes
52 délégués titulaires
17 délégués suppléants

Pour Chemiré en Charnie

Délégué titulaire : Michel COUTELLE

Délégué suppléant: Jacky BASSEREAU

Compétences obligatoires :

- Déchets ménagers et assimilés
- Création et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage
- GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Compétences optionnelles :

- Construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (à charge de la communauté de communes)

Compétences facultatives :

- Assainissement non collectif

Changement de siège social

Le siège social de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen est fixé à Loué, 24 rue du pont de quatre mètres.

Opposition au transfert de la compétence PLU

La loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Renové dite loi ALUR, rend obligatoire le transfert de la compétence pour élaborer un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la Communauté de Communes dans un délai de trois ans après la publication de la loi sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen.

Plus d'un quart des communes s'est opposé à ce transfert, la Communauté de Communes LBN n'a donc pas la compétence PLUi.

Convention d'assistance technique (réunion du 2 novembre)

Une convention d'assistance technique à la gestion de la voirie communale, par le service voirie communautaire pour des missions portant sur la voirie intra-agglomération, est signée avec la Communauté de Communes LBN, moyennant une participation annuelle de 1€ par habitant.

Modification mise à disposition des voies communales (réunion du 2 novembre)

Depuis le 5 mars 2014, 16205 mètres de voies communales hors agglomération sont mises à disposition de la Communauté de Communes (dans le cadre de sa compétence voirie) et entretenues par celle-ci.

A partir du 1^{er} janvier 2018, des modifications sont apportées à la mise à disposition de la voirie communale à la Communauté de Communes LBN, conformément à ses statuts :

- La voie communale 108 (Chemin de la Gestière, jusqu'à la dernière habitation) devient communautaire et sera entretenue par la Communauté de Communes LBN.
- La partie de la voie communale n°2 à Etival-en-Charnie, après la dernière habitation est retirée de la voirie communautaire.

Chapelle d'Etival-en-Charnie

Restauration de la couverture de la Chapelle d'Etival côté absidiole (réunion du 28 avril)

Des travaux de réfection de la couverture de la Chapelle d'Etival-en-Charnie, côté absidiole, vont être réalisés. Le montant total des travaux est estimé à 15 020.79 € HT.

Les demandes de subvention ont été déposées auprès de la DRAC, du Département et de la Région pour la réalisation de ces travaux.

Réalisation d'un plancher (réunion du 8 décembre)

En réponse à la demande de l'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival-en-Charnie, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la réalisation d'un plancher bois à la Chapelle. L'association financera le montant des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Déclarations d'intention d'aliéner (réunions du 28 avril et du 15 septembre)

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles soumises au droit de préemption urbain dans le PLU, présentées par les notaires au cours de l'année, n'ont pas reçu d'opposition du Conseil Municipal.

Indemnité du Trésorier (réunion du 22 septembre)

Le Conseil Municipal attribue au Trésorier de Conlie, l'indemnité de conseil et de confection du budget au taux de 100% (205.22. € net en 2017)

Elu en charge de la jeunesse (réunion du 22 septembre)

Mickaël Feuvrier est nommé élu en charge de la jeunesse pour représenter la commune de Chemiré-en-Charnie auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale DDCS.

Vente d'herbe parcelles B 615 et B 616 (réunion du 2 novembre)

Un titre de 50 € sera émis pour la vente d'herbe 2017. Pour 2018 et 2019, les parcelles seront mises à disposition de Mr Crouillé en échange de la remise en état et de l'entretien du terrain.

Suppression de la régie photocopies (réunion du 6 décembre)

Considérant le faible montant des encaissements et suite à la demande de la trésorerie, la régie photocopie est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2018.

La couâ et le r'nâ

Aun' couâ bin neire, su eun' terrouesse
cruchée,
T'nait en son bé, un grous froumaige.
V'la qu'un gâs r'nâ, pa la sente appâté,
S'amène et, dans son parlement,
C'mince à déberteler son compliment :
« Bon l'bonjou, môssieur de la Couâ.
Ça qu'iest-i qu'jêtes dons vout nocial ?
Ou qu'censément, qu'jiriez au bal ?
Vous v'la, ma foé, tout pourri biau. [...] »

Fables de La Fontaine en patois du Maine,
Editions Le Fabuliste Averti, la découverte.

Vote des subventions

Les subventions accordées par le Conseil Municipal (réunion du 23 février)

Taxi collectif (Animation Loisirs)	340 €
Animation Loisirs	100 €
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	150 €
ACSCEC (Chapelle d'Etival)	50 €
Association Charnie Environnement	25 €
Association Charnie Rando	25 €
Les Ateliers de l'histoire de la Charnie	25 €
Club des aînés Chemiré Générations mouvement	150 €
Club photo des Pays de Loué	25 €
Association pour le don de sang	25 €
Ligue contre le cancer	25 €
Gaule de Joué	80 €
Société musicale de Loué	100 €
Collège Bellevue Foyer	60 €
Association sportive Hirondelles (Collège)	20 €
Ecole publique de Loué	20 €/ enfant suivant demande
Ecole privée de Loué	20 €/ enfant suivant demande
Collège Saint Michel	20 €/ enfant suivant demande
Association sportive Saint Michel	20 €/ enfant suivant demande
Formation BAFA	20 € 1 jeune
Centre de formation des apprentis	20 €

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le détail de chaque budget est consultable en Mairie sur simple demande

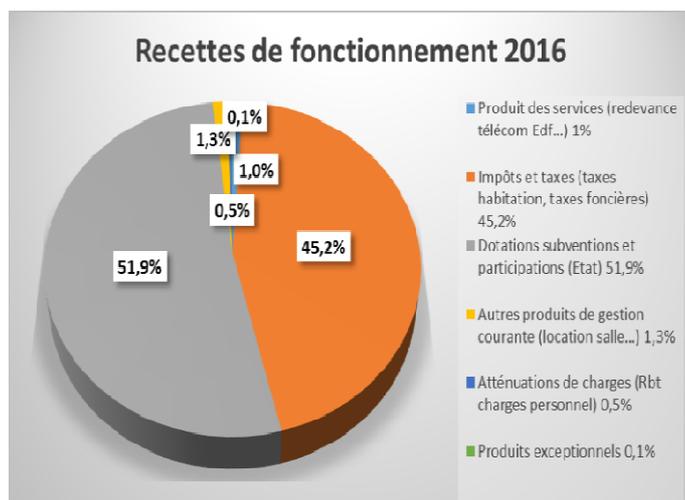
Le Compte Administratif 2016

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats antérieurs	Résultats 2016
Fonctionnement	128 074.91	149 982.72	225 699.82	247 607.63
Investissement	18 839.24	45 347.70	-18 611.77	7 896.69
Total	146 914.15	195 330.42	207 088.05	255 504.32

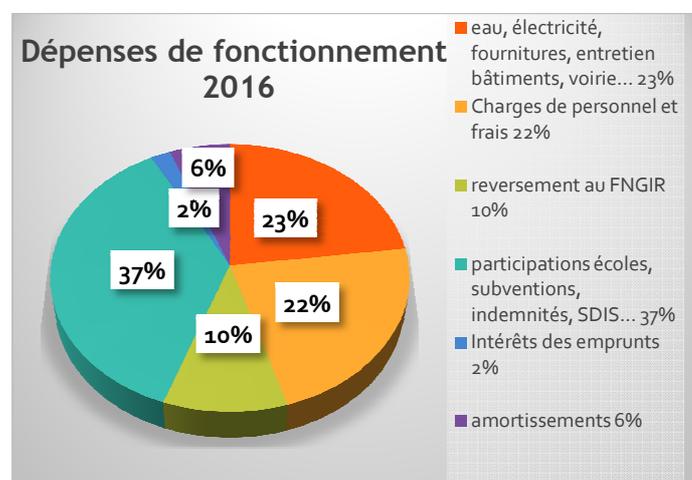
Le Compte Administratif a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 16 mars 2017. Il présente les **dépenses et recettes réalisées et comptabilisées** dans les comptes de la Mairie **au cours de l'exercice**, il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

Recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2016	
Charges à caractère général (eau, électricité, fournitures, entretien bâtiments, voirie...)	29 382.13
Charges de personnel et frais	28 564.44
Atténuations de produits (reversement au FNGIR*)	13 139.00
Autres charges de gestion courante (participations écoles, subventions, indemnités, Service Départemental d'Incendie et de Secours...)	46 884.50
Charges financières (Intérêts des emprunts)	2 504.30
Opérations d'ordre (amortissements)	7 600.54
Total dépenses de fonctionnement	128 074.91



*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (mécanisme qui assure à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle de 2011)



Recettes de fonctionnement 2016	
Produits des services (redevance télécom Edf...)	1 440.00
Impôts et taxes (taxes habitation, taxes foncières)	67 841.97
Dotations subventions et participations (Etat)	77 866.19
Autres produits de gestion courante (location salle...)	2 010.00
Atténuations de charges (Rbt charges personnel)	720.00
Produits exceptionnels	104.56
Total recettes de fonctionnement	149 982.72

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Opérations d'INVESTISSEMENT

Opérations d'investissement réalisées en 2016	
Remboursement capital emprunts	6 641
Logiciels Mairie Ségilog	1 355
Armoire vestiaire	137
Etudes future salle communale	10 706
TOTAL	18 839

Le taux d'endettement 2016 est de 6% (hors produits exceptionnels), ce qui laisse une possibilité de contracter de nouveaux emprunts pour financer de nouveaux projets

Le Budget Primitif 2017

	Prévisions dépenses 2017	Prévisions recettes 2017
Fonctionnement	382 576.57 dont 205 267.57 pour financer l'investissement	382 576.57
Investissement	725 527.98	725 527.98 Dont 205 267.57 provenant du fonctionnement

Taux des 3 taxes 2017

Taxe d'Habitation :
15.56%

Taxe Foncière/bâti :
12.53%

Taxe Foncière/non bâti :
23.99%

Le Budget Primitif a été voté, par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 mars 2017. Il correspond aux prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

Le Budget Primitif 2017 est voté en équilibre sans augmentation des taxes.

Le budget d'une commune présente les **dépenses de fonctionnement** qui correspondent à l'activité des services : l'entretien des bâtiments, le salaire des agents, les aides aux associations et les **dépenses d'investissement** qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants : construction de bâtiments, renouvellement de matériel, travaux de voirie....

Les crédits votés le 16 mars 2017 en prévision des investissements 2017 sont les suivants :

Crédits d'investissement 2017	
Remboursement emprunt (capital)	6 910
Logiciel Mairie SEGILOG	1 356
Lampadaire rue Eugène Chauvelier	2 000
Panneaux balisage	3 133
Aménagement place stationnement	1 000
Construction salle communale	691 128
Chapelle d'Etival	20 000

Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2017. Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2018, selon les nouvelles décisions



Naissance d'Isaline MARIE

Félicitations aux parents et meilleurs vœux au bébé



Décès de

Madame Juliette HATTON

Madame Simone BRIFFAULT

Monsieur Thierry DELACOURT

Monsieur Robert BOUET

Monsieur Maurice HELMER

Nous avons également appris le décès de Monsieur Camille OGER, ancien conseiller municipal de Chemiré-en-Charnie (1977-1995) et membre du bureau d'aide sociale (1977- 2008).

Sincères condoléances à leur famille.

Commémorations et remise de décorations



Le **8 mai**, cérémonie commémorative de la victoire de 1945.

Le **11 novembre**, cérémonie commémorative, pour le canton, de l'armistice de 1918 et remise de décorations.

C'est sous une forte pluie que les nombreuses personnes venues rendre hommage aux soldats ont écouté le texte de commémoration lu par deux jeunes de Chemiré –Jérémy Degoulet et Amandine Coutelle.



La cérémonie s'est poursuivie à l'abri du mauvais temps par la remise de médailles à Monsieur Patry et Monsieur Lerouge, tous deux anciens combattants et porte-drapeaux depuis 20 ans - Mr Patry pour Chemiré-en-Charnie et Mr Lerouge pour Épineu-le-Chevreuil.



Monsieur Raymond Patry, à gauche sur la photo, a été incorporé en mai 1959, affecté à Philippeville, en Algérie, et libéré, en février 1961, après trente-deux mois.

Monsieur Paul Lerouge, à droite sur la photo, a été incorporé en juillet 1958, et a embarqué pour l'Algérie, pour servir

à Colomb-Béchar, en octobre 1958. Il a été démobilisé en novembre 1960.

La cérémonie et le cortège étaient accompagnés par l'Espérance de Loué.



LE CLASSEMENT DES MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries de Chemiré-en-Charnie s'est clôturé par la visite du jury le 22 juillet 2017. Les membres du jury, Madame DEROUARD, Messieurs Régis NOIR, Romain LANOË, Gérard HERRISON, Thierry LECORNUE, Jean-Pierre COUTADEUR de Joué en Charnie, Madame Marion CHEVALLIER de Maigné, et Monsieur Guillaume BELMOUE de Crissé ont désigné **les LAUREATS** suivants :

Catégorie Trottoirs (bourg)



1. GUITTET Georges et Odette
2. DELHOMMAIS Marie-Thérèse
3. COUTELLE Liliane et Michel
4. PLU Odette
5. BELLANGER Yvonne

Catégorie Cours (bourg)



1. DUBOIS Georges et Colette
2. GUITTET Georges et Odette
3. MARIE Florent et Marion

Catégorie Cours et Espaces (campagne)

1. ROUSSEAU Maurice et Marguerite
2. RICOULT Gérard et Eliane
3. AHIER Roland et Fabienne
4. CASTEL Christian et Guylène
5. FOURNIER André et MORICE Elisabeth
6. DESNOS Micheline
7. BEAUTEMPS-JOLY David et Catherine



Catégorie Cours et Espaces (bourg)

1. THORNE Robert et Kristin
2. LETOURNEUR Michel et Martine
3. PLU Odette
4. BASSEREAU Jacky et Nelly
5. COQUILLE Jean-Paul et Françoise
6. ALVES Pierre et Claudine
7. PANCHER Michel et Brigitte
8. AUZEAU Yannick et Pascale
9. BRIFFAULT Rolland
10. TUNKS Ivans et Jill
11. LOGEREAU Pierre et Catherine
12. MOLARD Anne
13. PADOIS Nicolas et Caroline
14. GOMMEZ Guillaume et Linda
15. SIMON Gérard et Yveline



Que chacun soit félicité ! C'est l'un des charmes de Chemiré que son fleurissement tout au long de l'année.

Des bons d'achat sont offerts aux lauréats par la mairie pour poursuivre ce joli geste.

Si vous souhaitez concourir ou être membre du jury du concours de fleurissement 2018, faites vous connaître auprès de la mairie.



CHARNIE ENVIRONNEMENT



2017, UNE ANNÉE TRÈS PROLIFIQUE

Agissant au sein du Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie, notre association est intervenue sur de multiples fronts tant en Sarthe qu'en Mayenne, enregistrant avec satisfaction une victoire dans la lutte contre certains projets très contestables.

La forêt de Malpaire, une des plus belles et plus anciennes forêts de la Sarthe était menacée par un dangereux projet. Il s'agissait de défricher 50 ha, prendre le sable et l'argile puis reboucher avec des déchets. Le préfet a suivi notre avis et celui de riverains et a signé un arrêté refusant l'ouverture de cette carrière, malgré l'avis favorable du Commissaire enquêteur et des communes concernées.

Le document du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale « Pays de la Vallée de la Sarthe »), soumis à enquête publique et engageant notamment l'avenir de notre commune pour les 15 ans à venir. Nous avons relevé le souci de ses auteurs de préserver la continuité écologique de nos territoires. Peu à peu on se rapproche du principe pour lequel nous luttons depuis 10 ans, à savoir : « pas d'arrachage de haies sans autorisation et si arrachage, replantation obligatoire ». Rappelons que le Conseil Départemental subventionne la plantation de haies par 100 mètres linéaires.

La recherche minière : on peut espérer enterrées les visées de la Société Variscan à Rouez en Champagne après le lancement encouragé par le Ministère de la Transition énergétique d'un projet de centrale photovoltaïque sur le site. Déposant à l'enquête publique, nous avons approuvé ce projet tout en déplorant que ce dernier, toujours gravement pollué, ne soit pas nettoyé au préalable.

Nous suivons également en Mayenne le PERM Olivet, qui vise 26 communes à l'ouest de Laval.

Récupération de téléphones portables

Très vite après le lancement de la prospection Variscan à Rouez, nous avons argumenté notre opposition en



Article : *Alpes Mancelles*

faisant valoir que si l'on veut exploiter les gisements aurifères, on peut se passer de la recherche minière : l'or et les métaux rares se trouvent dans les téléphones portables. Il n'est que de les récupérer. Nous avons eu la satisfaction de constater que la population de Sillé le Guillaume et des communes voisines dont Rouez avait répondu à notre appel par voie de presse de nous apporter leurs portables usagés au marché de Sillé le Guillaume toute la matinée du 22 novembre. 34 appareils ont été récupérés : premier test très encourageant à renouveler.

Le Comité de pilotage de la zone Natura 2000 bocage à pique-prune entre Sillé le Guillaume et la forêt de Charnie est à nouveau sur les rails. Il met en place un système d'entretien des haies sans perte de temps ni d'argent pour l'agriculteur. Nous nous réjouissons que la municipalité de Chemiré s'y intéresse. Nous participons ici même à l'information autour du pique-prune en vous montrant ci-contre la photo du précieux insecte qui habite dans les cavités des chênes têtards et des châtaigniers, se déplaçant dans un périmètre n'excédant pas 400 mètres autour de ces arbres.



Notre BD « Hity contre Darco » encore disponible au prix de 10 euros. www.charnie-environnement.fr/nf

**Le président
Laurent DESPREZ**



Le club de Chemiré-en-Charnie

ACTIVITES 2017

Actuellement, le Club *Générations Mouvement* de Chemiré-en-Charnie compte 24 adhérents ou adhérentes ainsi que 3 membres sympathisants.

Nos activités s'articulent autour de :

- nos rencontres mensuelles, le premier mardi de chaque mois vers 14h à la salle Chauvelier, qui connaissent une fréquentation sans cesse croissante.
- l'après-midi crêpes organisée en février.
- le repas des aînés qui a eu lieu cette année au restaurant de Torcé-Viviers-en-Charnie à la satisfaction de tous.
- le loto-bûche qui s'est déroulé le 12 décembre. Les heureux gagnants ont pu profiter de divers prix ; chaque membre du club s'est vu remettre un cadeau.

Nous avons également participé aux activités proposées par *Générations-Mouvement* du canton :

- Journées de la forme
- Journées d'initiation au tarot
- Questions pour un après-midi.
- Le concours culturel départemental animé par un groupe de fidèles.

Nous n'oublions pas ce qu'organisent les autres clubs du canton :

- Poule au pot à Crannes,
- Choucroute à Loué

Le club de *Générations Mouvement* de Chemiré-en-Charnie remercie la commune et le club du canton de Loué pour leurs subventions qui lui permettent de financer ces activités et invite tous les aînés Chemiréens et Chemiréennes à venir participer et à adhérer.

**La présidente
Sylvie Vanherpe**



L'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Étival-en-Charnie

Lors de l'assemblée générale du 24 Juin 2017, qui s'est tenue à la chapelle d'Étival, Françoise Coquille a rejoint le conseil d'administration. Dans le cadre du renouvellement des membres du bureau, Michel Leturmy, Trésorier, a souhaité quitter ses fonctions. En remerciements de ses nombreuses années d'investissement au sein de l'association, il a été nommé Président d'honneur. Nous remercions Françoise Coquille d'avoir accepté de reprendre la fonction de Trésorier.

L'année 2017 a été pour notre association une année de transition.

En effet, les projets de rénovation prévus ont peu évolué en raison, principalement du report de l'attribution des subventions correspondantes.

Grâce aux actions conjointes de la mairie et de l'association, le dossier de réfection d'une partie de la toiture – projet qui nous tenait particulièrement à cœur, on comprendra pourquoi – s'est débloqué en fin d'année. Ce qui nous laisse augurer une réalisation au printemps 2018.

En parallèle, nous avons initié le projet de création d'un plancher bois sur l'ensemble de la surface de la chapelle, permettant d'accueillir dans de bonnes conditions des animations culturelles pour faire découvrir au plus grand nombre l'intérêt historique et architectural du lieu. Là aussi, nous avons de bonnes raisons d'envisager une issue prochaine, sachant que le financement HT des travaux sera prélevé sur les fonds propres de l'association.

Enfin, le projet de balisage du sentier pédestre qui borde les vestiges de l'ancien mur d'enceinte de l'abbaye d'Étival, est au stade de l'étude de faisabilité en lien pour le financement avec le programme européen LEADER et les collectivités locales concernées (Chemiré-en-Charnie, Saint-Denis d'Orques, LBN ...).

L'année 2018 devrait donc être source de nouveautés que nous vous invitons tous à découvrir lors de notre prochaine Assemblée Générale en juin 2017.

D'ores et déjà, nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches une excellente année 2018 !

**Le président
Philippe Grégoire**

LA VIE ASSOCIATIVE

ANIMATION LOISIRS

Assemblée Générale

Françoise Coquille n'a pas souhaité se représenter lors du renouvellement du tiers sortant. Nous tenons à la remercier d'avoir tenu la trésorerie pendant 2 ans. A l'issue du vote, les autres membres sortant du bureau ont été reconduits et Elisabeth Morice a été élue. Cependant, 2 postes d'administrateur restent vacants. Aussi, toutes nouvelles candidatures seront les bienvenues. Elles sont indispensables pour assurer la pérennité de l'association.

17 Avril - Chasse aux œufs

Aux abords de l'église, 17 enfants accompagnés de leur famille ont exploré tous les recoins où pouvaient se cacher les friandises avant de se les répartir en fin de matinée salle Chauvelier. Les parents ont partagé le verre de l'amitié pour clôturer cette rencontre.

30 Avril - Rallye touristique

Cette année, 9 équipages ont participé au rallye. Le repas servi en fin de journée a réuni 33 convives. Ils ont partagé, dans une ambiance conviviale, un filet mignon accompagné d'un gratin préparé par M. Terrier boucher-charcutier à Loué et habitant de Chemiré.

2 juillet – Journée détente

Cette journée a permis aux Chemiréens qui le souhaitent de profiter du site de l'abbaye d'Etival. Au programme : pêche et ballade avec un pique-nique le midi.

2 et 3 septembre - Assemblée de la Saint Gilles

Comme chaque année, plus de 300 personnes se sont retrouvées pour le traditionnel repas « cochon grillé » précédé la veille au soir du Loto.

Un grand merci aux bénévoles qui contribuent très largement à la réussite de cette manifestation en nous apportant leur aide non seulement le jour même, mais aussi les jours précédant et suivant.

18 novembre – Pot-au-feu

48 participants ont dégusté ce plat traditionnel cuisiné par la boucherie des Halles de Conlie bien connue des habitants de Chemiré qui font confiance à ce commerçant ambulant de passage dans la commune tous les vendredis matin.

9 décembre - Téléthon

48,00 € prélevés sur la somme perçue lors du pot au feu ont été remis aux cyclotouristes Louésiens en charge de la collecte des dons versés au bénéfice de la recherche médicale.

15 décembre - Fête de Noël



Le spectacle de marionnettes « Le royaume des Lutins » proposé par la troupe « Jaidixans » a ravi petits et grands. Le Père Noël n'a pas oublié les enfants présents qui sont repartis avec des friandises.



La soirée s'est achevée autour du verre de l'amitié et avec la dégustation d'excellentes bûches de

noël fournies par notre boulanger ambulant de St Denis d'Orques.

C'est en comptant sur votre soutien et votre participation aux manifestations à venir qu'avec les membres du bureau, je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



**Le président
André Fournier**

LA VIE PRATIQUE

Il y a quelques 300 ans, de Versailles à Chemiré.



Philippe Grégoire, Président de l'association de la sauvegarde de la chapelle d'Étival-en-Charnie, est l'auteur d'un deuxième livre sur l'histoire de Chemiré-en-Charnie. En effet, après 'L'abbaye d'Étival-en-Charnie. 1109-2009, ACSCEC, 2011', il fait paraître "La vie au village au temps de Louis XIV".

Philippe Grégoire relate la vie des habitants de Chemiré et des paroisses environnantes au XVIIe siècle. C'est une plongée dans le temps où ce que nous savons des forges, de l'hôtel du Lion d'Or, de l'abbaye, de la production de chanvre devient très vivant. On se prend à lire son ouvrage comme le journal avec les faits divers, les affaires, les brèves, la guerre, l'économie ...

Tout ce travail, à partir d'archives et de publications, est illustré par des photographies et des dessins pour les édifices qui ont disparu. Passionnant !



La réforme territoriale : Eau potable

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

La loi NOTRe prévoit de nouveaux transferts de compétences des communes vers les communautés de communes, notamment l'eau et l'assainissement. A compter du 1er janvier 2020 ces deux compétences sont incluses dans le bloc des compétences obligatoires.

Le périmètre du syndicat intercommunal Charnie et Champagne s'étend sur deux Communautés de Communes distinctes (4CPS et LBN) ; à ce titre, celles-ci pourront participer à la création d'un nouveau syndicat mixte pour exercer la compétence eau potable au 1er janvier 2020.

Afin d'assurer la pérennité du SIAEP Charnie et Champagne, nous avons entamé des discussions auprès de syndicats d'eau voisins.

**Le président
Michel Coutelle**

SIAEP CHARNIE ET CHAMPAGNE 2 rte du camp de la
vache noire 72240 SAINT SYMPHORIEN

02.43.20.72.24

siaep.charnie@orange.fr <http://www.siaepcharnie.fr/>

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 7 OCTOBRE 2016 : LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES



La fibre optique à Chemiré-en-Charnie

Un projet de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné est en cours sur notre commune.

La priorité : desservir les usagers qui ne bénéficient pas, à ce jour, d'un service ADSL satisfaisant.

Le déploiement se fera en priorité sur le centre-bourg, puis les hameaux. En ce qui concerne les habitations les plus isolées, l'étude déterminera s'il est possible ou non de les desservir. Dans le cas d'une réponse négative, des solutions alternatives seront présentées aux habitants.

Les câbles passeront sous terre et dans les airs, en utilisant au maximum l'existant, pour réduire les coûts : fourreaux existants en centre bourg, poteaux bétons du réseau électrique ou encore support bois du réseau téléphonique...

Pour plus d'information, un **numéro vert** est à la disposition du public

0800800617

Des réunions publiques seront organisées en amont de l'installation sur la commune.

L'adressage

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, afin de permettre le raccordement des clients, les opérateurs demandent à ce que toutes les habitations disposent d'une adresse unique répondant aux critères du SNA (Service National de l'Adresse).



Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile

Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) et installe un relais de téléphonie. L'antenne est située au lieu-dit « Villeneuve » près de l'antenne SFR.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES BASSINS DE LA VEGRE ET DES DEUX FONTS

Le Syndicat Intercommunal des Bassins de la Vègre et des Deux-Fonts a pour objectifs de restaurer et préserver les milieux aquatiques et plus particulièrement les cours d'eau. Le Syndicat regroupe 31 communes dont Chemiré-en-Charnie et il comptera 49 communes en 2018. Un Contrat signé avec l'Agence de l'Eau ainsi qu'un Arrêté Préfectoral permettent de réaliser certains travaux le long des rivières et ruisseaux et parfois même dans le lit des cours d'eau.

Afin de mettre en place ces actions le Syndicat a embauché une technicienne de rivières qui va à la rencontre des riverains (propriétaires et exploitants) pour décider conjointement de ce qui peut être fait sur les parcelles. Ces actions sont subventionnées en grande majorité car elles sont déclarées d'intérêt général et certaines sont obligatoires selon la loi. Les travaux réalisés par le biais du Syndicat sont le fruit d'une concertation et ne sont jamais imposés.



Depuis 2016, des travaux ont eu lieu sur le cours du Palais et certains de ses affluents. Le Palais est une rivière dite en « Bon État » selon un classement et des critères définis au niveau européen. Les travaux ont pour objectif de maintenir ce bon état, de préserver les milieux et améliorer les parties sur lesquelles nous pouvons intervenir. Sur Chemiré, les premières actions ont eu lieu en 2017 et vont se poursuivre en 2018.



Quelques exemples de travaux :



- mise en place de clôture (électrique, barbelé, grillage pour moutons) ;
- mise en place d'abreuvoirs (descente empierrée pour que les animaux puissent boire à la rivière sans dégrader les berges, limiter les apports de matières en suspension et permettre aux animaux de boire de l'eau courante) ;
- entretien de la végétation des berges ;
- mise en place d'ouvrage de franchissement comme des passages à gué, des passerelles, des hydrotubes (sorte de buse en PEHD) ;



- travaux de renaturation, comme par exemple de l'apport de pierres / cailloux pour diversifier les écoulements, redonner un gabarit plus adapté, recréer et diversifier les habitats pour toute la faune aquatique ;
- travaux de continuité écologique, soit permettre la descente et la remontée des espèces piscicoles ;
- reprofilage des berges, notamment suite à un piétinement bovin important qui a dégradé les berges.



Raphaëlle Henner
Technicienne de rivières

SIAE bassins Vègre Deux-Fonts.
9, rue de Verdun, 72540 Loué.
02 43 24 94 85.
siae.vegre.2fonts.gee@orange.fr



Le site Natura 2000 entre Sillé et la Grande Charnie Maintien et renouvellement du bocage

Bulletin communal 2017

LE SITE NATURA 2000 ENTRE SILLE ET LA GRANDE CHARNIE

Désigné par l'Union Européenne, le site Natura 2000 présent sur votre commune présente une faune exceptionnelle qui s'abrite dans les arbres têtards (trognons, souches...).

Ici, il s'agit de 3 insectes qui mangent le bois mort et indique la présence d'un bocage ancien :



Pique-prune – CPIE YSL

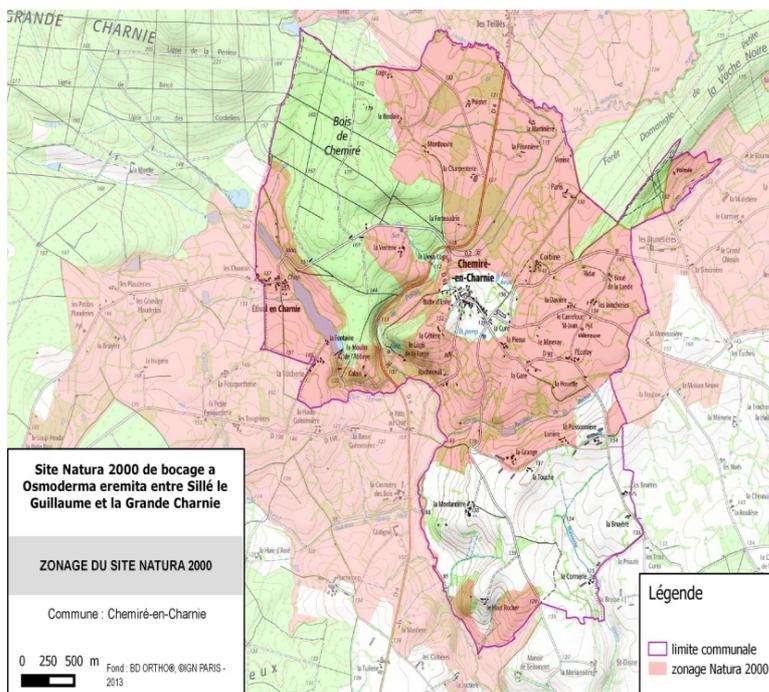
- Le Pique-prune,
- Le Grand Capricorne
- Le Lucane Cerf-volant.

Le site est présent sur 15 communes

FONCTIONNEMENT ET ACTIONS

La commune de Rouez porte le dispositif et s'appuie sur la Chambre d'agriculture pour mettre en œuvre les actions de terrain visant au maintien et au renouvellement des haies.

Ces actions s'adressent aux agriculteurs, aux collectivités et aux particuliers. Elles couvrent des champs variés allant de l'expérimentation sur la contractualisation des Mesures Agro Environnementales, en passant par la recherche de débouchés pour le bois de bocage et le conseil sur la gestion des arbres.



ZOOM SUR LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Les MAEC sont des contrats de 5 ans passés entre un agriculteur et l'État pour le maintien des arbres têtards sur le site Natura 2000. Depuis 2016, des mesures plus larges sont venues renforcer le dispositif (sur les prairies, les mares, l'autonomie alimentaire et la réduction des traitements phytosanitaires). 2018 sera la dernière année pour contractualiser ces mesures supplémentaires.

N'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture pour savoir si votre exploitation est éligible.



VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR OU VOUS INFORMER ?

Contacts :

Hervé Drouin, conseiller municipal de Rouez et Président du comité de pilotage du site Natura 2000 ou **Pauline Gautier**, conseillère en développement territorial à la Chambre d'agriculture de la Sarthe
15, rue Jean Grémillon CS 21312, 72013 Le Mans Cedex 2. Téléphone : 02 13 29 24 24



La terrouesse*, un arbre qui paie de mine !



Chemiré-en-Charnie est en zone Natura 2000. C'est que la Charnie est un environnement riche qu'il nous faut entretenir et protéger, notamment les haies et les terrouesses ! Derrière ces formes improbables se cache une grande diversité de faune et de flore. C'est, par exemple, l'habitat unique de générations de pique-prune. Cette taille singulière, un savoir-faire qui date du moyen âge, doit être préservée.

* La terrouesse se dit aussi : l'arbre têtard, la trouesse, la trogne, la goule, la tronche, la ragosse, la ragole, la truisse, la chapoule, l'arbre à fagots, l'escoup...

Petit quizz pour tester vos connaissances sur l'arbre têtard !

Une ou plusieurs réponses sont possibles. Les bonnes réponses sont en bas de la page.

1- L'arbre têtard

(1 réponse)

- A – c'est le petit de l'arbre
- B – c'est un crapaud qui ressemble à un arbre
- C – c'est un arbre enflé en sa partie supérieure
- D – cela n'existe pas

2- La tête de l'arbre têtard

(2 réponses)

- A – est une difformité naturelle
- B – est une cicatrice de tailles
- C – est une loupe d'arbre

3- Les rejets d'un arbre têtard émondés

(3 réponses)

- A – peuvent servir au bois de chauffage
- B – peuvent être du fourrage pour le bétail
- C – peuvent servir de tiges à tresser des paniers
- D – sont des fantaisies d'élagueur

4- L'essence de l'arbre têtard ne peut pas être (1 réponse)

- A – le saule blanc
- B – le sapin
- C – le frêne
- D – l'orme
- E – le hêtre
- F – le charme

5- Le sang de trogne

(1 réponse)

- A – c'est la sève de taille des rejets
- B – c'est le terreau de bois à l'intérieur de l'arbre
- C – c'est l'eau de pluie dans les anfractuosités de l'arbre.

COMMENT CRÉER UN ARBRE TÊTARD ?

La 1^{ère} année, durant l'hiver, couper la tête de l'arbre selon la hauteur souhaitée (généralement entre 1m et 3m de hauteur) et supprimer toutes les branches restantes sur le tronc.

Le tronc, à la hauteur sectionnée, ne doit pas avoir un diamètre supérieur à 8 cm, pour des essences comme le chêne ou le châtaignier, mais pouvant aller jusqu'à 20-30 cm pour des essences comme le frêne ou le saule.

La 2^{ème} année, durant l'hiver, couper les rejets présents le long du tronc en conservant ceux de la tête sur une hauteur d'environ 20 cm.

Reproduire l'opération de coupe des rejets pendant 3 années consécutives.

La 4^{ème} année, couper tous les rejets (idem 1^{ère} année afin de former la «tête» de l'arbre têtard).

Espacer ensuite cette opération tous les 7 à 15 ans. C'est la répétition de ces interventions, qui donnera à l'arbre, sa forme si caractéristique de «têtard».

Conseils : toutes ces interventions doivent être réalisées l'hiver, entre fin novembre et mi-mars au plus tard. Il est important d'utiliser du matériel faisant des coupes nettes (sécateur, scie, tronçonneuse).

L'arbre têtard offre le lit et le couvert à de nombreuses espèces animales et végétales.

Avec les années, la tête se creuse alors que le reste du tronc continue à croître. Elle devient un réceptacle de matières (feuilles, fientes d'oiseaux, graines...) qui se décomposent et se transforment en un riche terreau de bois.

Dans les anfractuosités naturelles du tronc ou celles creusées par le pic, tout un cortège d'espèces vont se succéder ou cohabiter : les cavernicoles, les passereaux insectivores (mésanges, sittelles, rouges-queues, etc.), les rapaces nocturnes (chevêches, hulottes...), mais aussi écureuils, loirs, martres et certaines chauves-souris ; sans oublier les coléoptères et les insectes pollinisateurs qui pourront élire domicile dans ces vieux arbres. Mais également, c'est un jardin suspendu pour toutes sortes de végétaux. [Pour aller plus loin: «Trognes, le livre des arbres têtards», Dominique Mansion, éditions arbres et paysage 32].

INFOS PRATIQUES



La mairie

6 bis, place Saint-Gilles 72540 Chemiré-en-Charnie
02.43.88.42.67
mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr
www.chemireencharnie.mairie72.fr

Les horaires d'ouverture au public :

- Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Le vendredi de 14h à 18h
- Le 1er et 3ème samedi du mois de 10h à 12h

Tarif de location de la salle des fêtes

Il est possible de louer la salle des fêtes pour organiser vos évènements familiaux, associatifs, amicaux...

Vin d'honneur	55 €
Jeunes de la commune (jusqu' à 20 ans)	55 €
Associations locales	45 €
Opérations commerciales	130 €
Buffet repas Chemiré	130 €
Buffet repas hors commune	150 €
Réunion petite salle	45 €
Repas petite salle	75 €
Lendemain	25 €

Il est également possible de louer de la vaisselle. Demander les tarifs de location à la mairie.

Tarif de location des tentes de réception

Il est aussi possible de louer les tentes de réception.

Petite tente (4mx6m)	20 €
Grande tente (6mx12m)	40 €

! Collecte des déchets 

Le mercredi des semaines impaires
Les commerces ambulants

Boucherie des Halles Conlie (Mrs Couasnon et Petitot)
02 43 20 50 27
Le vendredi vers 9h, place Saint Gilles, puis en campagne.

Boulangerie Bodereau Saint Denis d'Orques
02 43 88 61 11
Le mardi et vendredi vers 10h sur la place Saint Gilles.

Épicerie de Torcé-Viviers-en-Charnie
02 43 90 45 04
Le vendredi 9h00 sur la place Saint Gilles.

Poissonnerie La Granvillaise
Le jeudi vers 11h30 sur la place Saint-Gilles.

Les entreprises et les activités

Fabullâne Fabrication et vente de savons au lait d'ânesse, le Vieux Logis, 06.82.30.27.52.

Fédération de pêche : Etang du Moulin de l'Abbaye
02 43 21 01 40 ou 06 87 06 49 31.

Taxi collectif
Le taxi collectif est à la disposition des habitants de la commune pour se rendre à Loué
Départ un mardi sur deux à l'abribus rue Bourdon Durocher. Tarif : 2,20€.

Gîtes

- « La Fontaine »
Contact : Mme Perrin « La Vacherie » 02 43 83 04 58
Capacité d'accueil : 5 personnes.

- **Gîte Vègre et Palais**
Gîtes de France 3 épis
2 rue Bourdon Durocher
Contact : Mme Coiffé Dominique 02 43 21 33 94
06 76 51 46 56 - docoiffe@gmail.com
Capacité d'accueil : 14 personnes.

- «Le Haut-Rocher»
Contact : Mme et Mr Barbieux 06 17 06 85 07
Capacité d'accueil : 2 personnes.